



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Déchets et matières premières

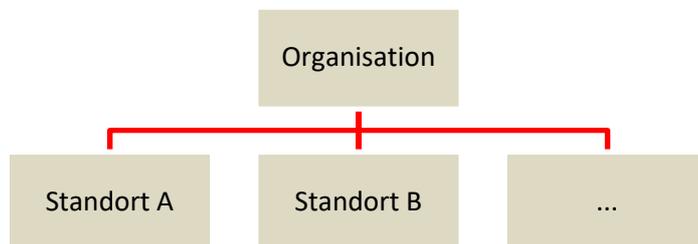
Version du document 1.2, février 2022

Guide d'utilisation à l'intention des entreprises

Portail eGovernment DETEC

1	Pourquoi faut-il effectuer une demande pour un site ?	3
2	Conditions	3
2.1	Utilisateur du portail eGovernment DETEC	3
2.2	Créer une organisation	4
2.3	Saisir un partenaire commercial en tant que prestataire	5
3	Effectuer une demande pour un site	5
3.1	Données requises	5
3.2	Accéder au service	7
3.3	Saisir les données générales du site	9
3.4	Installation d'élimination des déchets : saisir des codes de déchets	11
3.4.1	Ajouter des codes de déchets individuels	14
3.4.2	Ajouter des groupes de codes de déchets	14
3.4.3	Supprimer des codes de déchets	15
3.5	Commentaires et historique des commentaires	15
3.6	Trouver les données relatives au site	15
4	Modifier le site	16
4.1	Accéder au service	16
4.2	Modifier le site	17

Une organisation se compose d'un ou de plusieurs sites. Elle doit être saisie sur le portail eGovernment DETEC (chap. 1) tout comme les différents sites pour lesquels l'entreprise a fait une demande, vérifiée par le canton (chap. 2).



1 Pourquoi faut-il effectuer une demande pour un site ?

Chaque site est doté d'un numéro d'identification, qui est obligatoire pour l'utilisation d'autres services dans le domaine des déchets et des matières premières.

Le site et le numéro d'identification, notamment, sont aussi utilisés dans le cadre des processus suivants :

- Déclaration annuelle des déchets non soumis à contrôle (nsc)
- Transport à l'étranger de déchets nécessitant de la documentation
- Déclaration d'autres déchets soumis à contrôle ne nécessitant pas de la documentation
- Exportateurs de déchets

2 Conditions

2.1 Utilisateur du portail eGovernment DETEC

Pour accéder aux services du portail, vous devez vous connecter. Pour ce faire, cliquez sur le cadenas en haut à droite et suivez les instructions.



Revenez sur la page d'accueil du portail : vous êtes maintenant connecté, et c'est le symbole d'une personne qui remplace le cadenas.



2.2 Créer une organisation

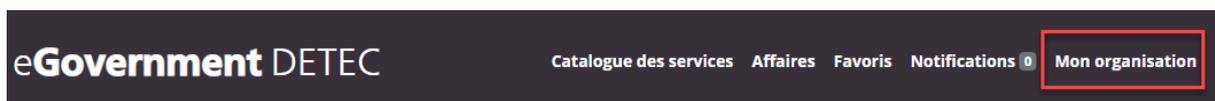
Pour effectuer une demande pour un site, il vous faut d'abord saisir une organisation.

Informations importantes concernant les organisations de la plate-forme veva-online:

Si votre organisation figure ou est enregistrée dans la plate-forme veva-online, elle a été automatiquement importée dans le portail eGovernment DETEC. Dans ce cas, des droits d'administration concernant votre organisation ont déjà dû vous être attribués. Vous pouvez sélectionner les autorisations qui vous ont été accordées sous « Mes autorisations » dans le menu utilisateur (en haut, à droite). Apparaissent alors toutes les organisations autorisées.

Si vous ne disposez pas des autorisations souhaitées, veuillez vous adresser au canton. Si vous disposez des autorisations souhaitées, vous pouvez vous rendre directement au chapitre 4.

1. Cliquez sur « Mon organisation » afin de voir l'ensemble des services concernant les organisations.



2. Sélectionnez et lancez le service « Créer une organisation ».
3. Suivez les instructions qui figurent à l'écran. Nous vous recommandons d'utiliser le numéro d'identification des entreprises (IDE) lors de la création de votre organisation. Si vous ne connaissez pas votre numéro IDE, vous pouvez le trouver dans le [registre IDE](#).

Cliquez sur « Obtenir des informations détaillées » pour de plus amples informations sur le service.



4. Une fois l'organisation enregistrée, vous pouvez effectuer une demande pour un site afférent.

2.3 Saisir un partenaire commercial en tant que prestataire

1. Si, en tant qu'entreprise, vous souhaitez faire la demande d'un site, il vous faut d'abord saisir une organisation sur le portail eGovernment DETEC. Sélectionnez et lancez le service « Saisir un partenaire commercial en tant que prestataire ».
2. Si vous souhaitez créer une organisation, sélectionnez « Mon organisation ».

Indiquez si vous souhaitez enregistrer une organisation ou une personne.

Personne / Organisation *

3. Suivez la procédure décrite au point 2.2 « Créer une organisation ».
4. Enregistrez le nom et l'e-mail du futur administrateur de l'organisation. Veuillez saisir uniquement des adresses personnelles (pas d'adresses « info@ » p. ex.).

Lorsque l'administrateur enregistré se connecte au portail eGovernment DETEC avec son adresse e-mail, les droits d'administrateur sont automatiquement transférés du canton à l'organisation.

3 Effectuer une demande pour un site

3.1 Données requises

Pour effectuer une demande pour un site, il vous faut fournir différentes informations. La liste ci-après n'indique que les données à fournir impérativement selon le type de site.

Données à fournir impérativement pour tous les types de site

- Organisation responsable
- Nom du site
- Commune responsable et adresse du site, y c. e-mail et numéro de téléphone

Entreprise remettante

- Activité économique

Installation d'élimination des déchets (y c. entreprise d'élimination conformément à l'OMoD)

- Type d'installation d'élimination
- Numéro de parcelle
- Codes de déchets :
 - Code avec désignation
 - Classe de mise en danger

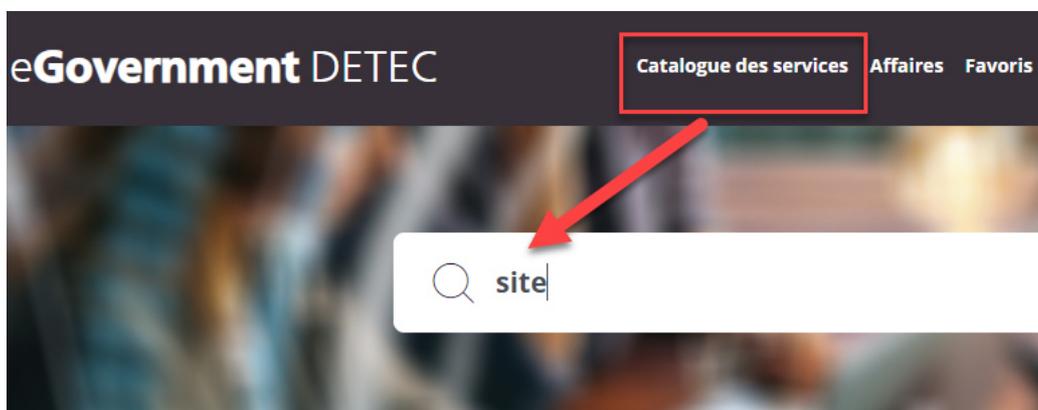
- Procédé d'élimination
- Durée de validité

Informations complémentaires pour les décharges □ les usines d'incinération des déchets et les sites de prélèvement de matériaux

- Coordonnées X et Y du site

3.2 Accéder au service

5. Pour accéder au service souhaité, rendez-vous dans le catalogue des services et entrez le mot-clé « site » dans la barre de recherche.



Tous les services relatifs à ce sujet s'affichent dans les résultats.

Vous pouvez également accéder au service via les catégories (Déchets et matières premières / Site et numéros d'identification) :



Cliquez sur « Afficher tous les services ».



Cliquez sur la catégorie « Site et numéros d'identification ».

6. Lancez le service « Demander site et numéro d'identification »

Demander site et numéro d'identification ☆

Créez un nouveau site avec un numéro d'identification. Vous pouvez enregistrer ce dernier en tant qu'entreprise remettante ou installation d'élimination des déchets. Votre demande sera transmise au canton responsable pour traitement.

Lancer un service
Informations détaillées

Important : nous vous recommandons de lire les informations détaillées avant de lancer le service.

3.3 Saisir les données générales du site

Saisissez les données générales du site :

1. Compétences

Compétences

Organisation responsable
Manuel d'utilisation

Nom du site *
Français

Personne de contact
Ackermann Felix

Commune responsable *
Fribourg

Numéro de la commune
2196

Canton responsable
Freiburg

2. Adresse du site

Validation par la Poste : possibilité de désactiver cette option. Nous recommandons cependant d'utiliser cette validation. Saisissez d'abord le NPA.

Adresse du site

Lorsque vous saisissez une adresse, un service de validation de la Poste suisse est utilisé. Vous pouvez désactiver le service de validation en cochant la case située sous les champs d'adresse.

Code postal * Lieu *

Ligne supplémentaire 1

Rue * Numéro de rue *

Ligne supplémentaire 2

3. Données relatives à l'entreprise

Il s'agit ici de définir si le site est une installation d'élimination des déchets (a.) ou une entreprise remettante (b.).

a. Le site est une **entreprise remettante** :

Ne cochez pas la case « Le site est une installation d'élimination des déchets » et indiquez uniquement l'activité économique. Complétez la demande. Aucune autre information n'est nécessaire.

Données relatives à l'entreprise

Indiquez si votre site est une installation d'élimination des déchets (y c. une entreprise d'élimination selon l'OMoD). Si votre site est uniquement une entreprise remettante, vous devez simplement sélectionner l'activité économique.

Le site est une installation d'élimination des déchets.

Saisissez l'activité économique dans le cas des entreprises remettantes.

Genre économique *
B 07 Extraction de minerais métalliques

b. Le site est une **installation d'élimination des déchets**.

Cochez la case « Le site est une installation d'élimination des déchets » et fournissez les informations complémentaires. Modifier le type d'installation d'élimination des déchets a des effets sur les processus ultérieurs (p. ex. OTAS, déclaration annuelle des déchets nsc) et la saisie dans les champs obligatoires (données complémentaires relatives au site).

Données relatives à l'entreprise

Indiquez si votre site est une installation d'élimination des déchets (y c. une entreprise d'élimination selon l'OMoD). Si votre site est uniquement une entreprise remettante, vous devez simplement sélectionner l'activité économique.

Le site est une installation d'élimination des déchets. ?

Type d'installation d'élimination des déchets *
Décharge de type A ✕ ?

4. Données complémentaires relatives au site

Cette section n'apparaît que s'il s'agit d'une installation d'élimination des déchets. Il convient de cocher la case « Le site est une installation d'élimination des déchets ».

Données complémentaires relatives au site

Numéro de parcelle ? Coordonnée x ? 2'578'104.00 ✓ Coordonnée y ? 1'183'241.88 ✓

Les coordonnées du site doivent être indiquées dans le cas des décharges (types A à E), des usines d'incinération des déchets et des sites de prélèvement de matériaux. Le numéro de parcelle est facultatif. Veuillez noter que les coordonnées sont enregistrées dans le format donné.

5. Données complémentaires relatives à l'instance chargée de l'inspection

Si une instance chargée de l'inspection saisit vos données concernant la déclaration annuelle des déchets nsc, vous pouvez l'indiquer ici.

Données complémentaires relatives à l'instance chargée de l'inspection

Si nécessaire, veuillez définir l'instance chargée de l'inspection pour la saisie et/ou le contrôle des déclarations.

Inspection pour la saisie de la déclaration ?

Seules les instances chargées de l'inspection enregistrées peuvent être sélectionnées. Si vous ne trouvez pas votre instance, veuillez l'en informer afin qu'elle s'enregistre.

3.4 Installation d'élimination des déchets : saisir des codes de déchets

ATTENTION : Pour que les différents codes de déchets soient sauvegardés, il est impératif de suivre avec précision les instructions ci-dessous (étapes 1 à 8).

Vous ne pouvez rechercher que les codes de déchets d'une même classe de mise en danger à la fois. Il vous faut donc répartir les codes à saisir en fonction de la classe de mise en danger (ds/scd, sc ou nsc). Commencez par les codes ds/scd et effectuez les huit étapes décrites ci-après. Puis faites de même avec la classe de mise en danger suivante, par exemple les codes sc.

1. Sélectionnez la classe de mise en danger (ds/scd, sc ou nsc).
2. Choisissez le système de codification que vous souhaitez utiliser. Il existe deux options pour enregistrer les types de déchets :
 - a. Conformément aux listes pour les mouvements de déchets (LMoD)
 - b. Conformément à l'OLED (les codes OLED sont sauvegardés automatiquement en arrière-plan en tant que code LMoD).
3. Sélectionnez les codes correspondants.

Pour saisir les codes de déchets conformément aux LMoD, rendez-vous au point a.

Pour saisir les codes de déchets conformément à l'OLED, rendez-vous au point b.

Une fois les codes sélectionnés, veuillez poursuivre avec l'étape 4.

- a. **Codes LMoD** : sélectionnez un chapitre ou un sous-chapitre. Vous pouvez également saisir un terme directement dans le champ correspondant. Seuls les résultats contenant le terme indiqué apparaissent.

3. En sélectionnant le chapitre ou sous-chapitre, vous saisissez tous les codes LMoD qui s'y rapportent.

Chapitre

chimique

01 03 Déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux métallifères

01 04 Déchets provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères

06 06 [nsc] Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits chimiques contenant du soufre, ou de la chimie du soufre et des procédés de désulfuration

06 09 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits chimiques contenant du phosphore, ou de la chimie du phosphore

06 10 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits chimiques contenant de l'azote, ou de la chimie de l'azote et de

La sélection reprend tous les codes LMoD du chapitre ou du sous-chapitre.

4. Complétez ou supprimez certains codes LMoD .

b. **Codes OLED** : sélectionnez directement un code. Entrez le terme et le code correspondant s'affiche.

3. En sélectionnant les codes OLED, vous saisissez les codes LMoD correspondants.

Lorsqu'un code est sélectionné, les codes LMoD correspondants sont automatiquement repris.

4. Complétez ou supprimez certains codes LMoD .

4. L'étape suivante vaut pour les **codes LMoD** et les **codes OLED**.

Supprimez les codes dont vous n'avez pas besoin.

4. Complétez ou supprimez certains codes LMoD .

Il est possible d'ajouter manuellement d'autres codes. Saisissez directement le code (impérativement avec les espaces : XX XX XX) ou un mot de la description. Si vous souhaitez saisir d'autres chapitres et sous-chapitres LMoD ou codes OLED, terminez cette saisie et suivez les instructions à partir de l'étape 9.

4. Complétez ou supprimez certains codes LMoD .

Code de déchet (LMoD)

20 01 38 [nsc] Déchets de bois à l'état naturel x 20 03 02 [nsc] Déchets de marchés x bois

- 03 01 04 [ds] Déchets de bois problématiques
- 03 01 05 [nsc] Résidus de bois travaillé mécaniquement
- 03 01 98 [sc] Résidus de bois autres que ceux visés aux rubriques 03 01 04 ou 03 01 05
- 03 02 01 [ds] Composés organiques non halogénés de protection du bois
- 03 02 02 [ds] Composés organochlorés de protection du bois
- 03 02 03 [ds] Composés organométalliques de protection du bois
- 03 02 04 [ds] Composés inorganiques de protection du bois

Reprendre la sélection

5. Saisissez maintenant les procédés d'élimination pour les codes de déchets saisis. Il est possible ici aussi de filtrer la sélection en utilisant des mots-clés.

5. Saisissez les procédés d'élimination correspondants. Le document suivant vous en donne un aperçu : [Procédés d'élimination, PDF \(176 KB\)](#).

Procédé d'élimination *

D1 Dépôt sur ou dans le sol (p. ex. mise en décharge, etc.) x

Le procédé d'élimination sélectionné est appliqué à l'ensemble des codes de déchets précédemment saisis.

Ce n'est qu'après l'enregistrement des codes de déchets (voir étape 8) qu'il est possible de modifier le procédé d'élimination de chaque code ou d'en rajouter (voir étape 8)

6. Indiquez la durée de validité de l'autorisation relative aux codes de déchets saisis. Remarque: le délai définitif est du ressort du canton.

La durée de validité ne doit pas excéder cinq ans.

7. **Important :**

Il faut cocher la case « Reprendre la sélection » (étape 7) pour que les codes de déchets soient bel et bien repris.

7. Pour accepter les codes de déchets sélectionnés, cliquez sur **Reprendre la sélection**.

Reprendre la sélection

8. Tous les codes sont énumérés comme suit et peuvent être modifiés au besoin. Les informations détaillées peuvent être affichées ou masquées en cliquant sur le bouton correspondant.

Code LMoD * 03 01 04 [ds] Déchets de bois problématiques x Procédé d'élimination D1 Valable jusqu'au 20.05.2026 x x +

Afficher les informations détaillées

ATTENTION : Si vous souhaitez ajouter d'autres codes, cochez la case suivante et recommencez la saisie dès l'étape 1.

Pour ajouter d'autres codes de déchets, cliquez sur [Ajouter d'autres codes de déchets](#).

[Ajouter d'autres codes de déchet](#)

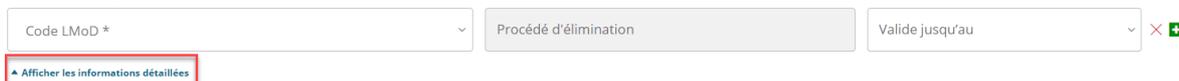
3.4.1 Ajouter des codes de déchets individuels

1. Il est possible d'ajouter des codes de déchets en cliquant sur le symbole + (vert).

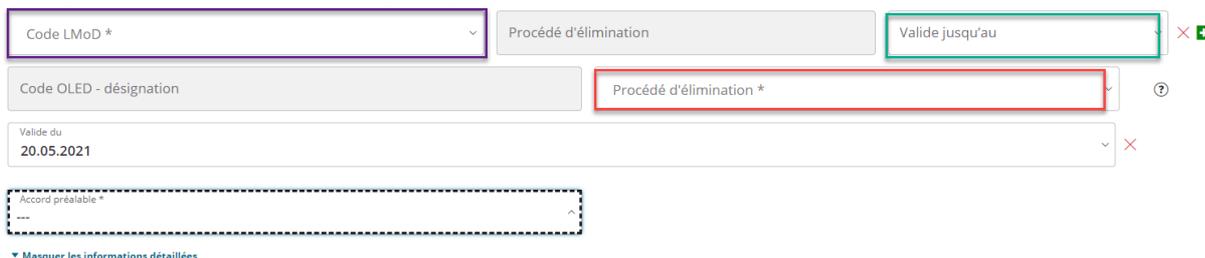


2. Un champ vide apparaît.

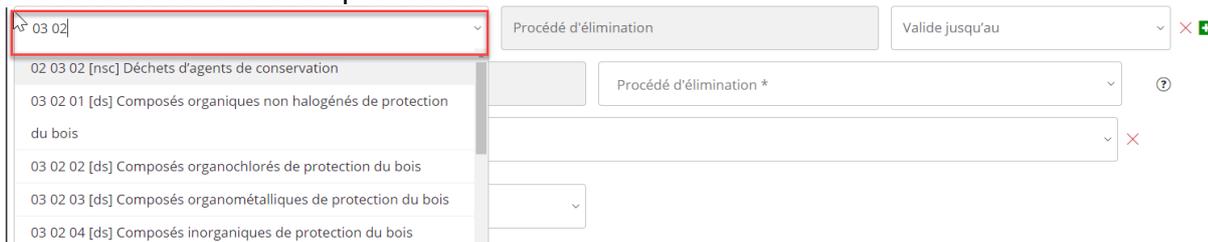
Cliquez sur « Afficher les informations détaillées » pour saisir l'ensemble des données requises.



3. Saisissez le code LMoD (violet), le procédé d'élimination (rouge) et une durée de validité (vert, durée limitée à cinq ans)



Les propositions correspondantes apparaissent directement dès que vous commencez à écrire dans le champ de saisie.



3.4.2 Ajouter des groupes de codes de déchets

Il est possible d'ajouter des catégories entières de codes de déchets. Pour ce faire, il faut d'abord cocher la case « Ajouter d'autres codes de déchets » sous « Codes des déchets enregistrés ».

Codes des déchets enregistrés

Vous trouverez ci-dessous une liste de tous les codes des déchets enregistrés. Au besoin, vous pouvez modifier la liste, ajouter et supprimer des codes. Pour ajouter d'autres codes de déchets, cliquez sur [Ajouter d'autres codes de déchets](#).

[Ajouter d'autres codes de déchet](#)

3.4.3 Supprimer des codes de déchets

Seuls les codes de déchets individuels peuvent être supprimés (il n'est pas possible de supprimer un chapitre ou un groupe). Pour ce faire, cliquez sur la croix rouge.

Code LMOID *
02 02 99 [nsc] Déchets non spécifiés... ✕ Procédé d'élimination Valable jusqu'au
19.05.2026 ✕ ✕ +
[▲ Afficher les informations détaillées](#)

3.5 Commentaires et historique des commentaires

L'historique des commentaires recense tous les commentaires du requérant. Si la demande a déjà été renvoyée une ou plusieurs fois, les commentaires du collaborateur cantonal en charge apparaissent également.

Commentaires

Vous pouvez ajouter un commentaire à l'intention du service de vérification (facultatif).

merci

Téléchargez ici les documents relatifs au site qui sont nécessaires.

Annexes

[Obtenir des informations détaillées](#)

[Annuler](#)

[Page précédente](#)

[Afficher le résumé](#)

D'autres commentaires peuvent être ajoutés. Il est conseillé d'enregistrer un commentaire notamment en cas de renvoi de la demande. Le commentaire est visible à la fois par l'entreprise et le canton.

3.6 Trouver les données relatives au site

Tous les formulaires envoyés et les services utilisés apparaissent sous « Affaires ».

ID	Nom du service	Titre	Date	Statut	Download
219600009	Standorterfassung	Français.Fribourg	19.05.2021	Prüfung durch Kanton	
219600008	Standorterfassung	test11.Fribourg	18.05.2021	Angenommen durch Kanton	

Vous pouvez télécharger le résumé des données saisies au format PDF.

L'ensemble des notifications du canton ou de l'OFEV est visible sous « Notifications ». Un e-mail vous est également envoyé en cas de notification.

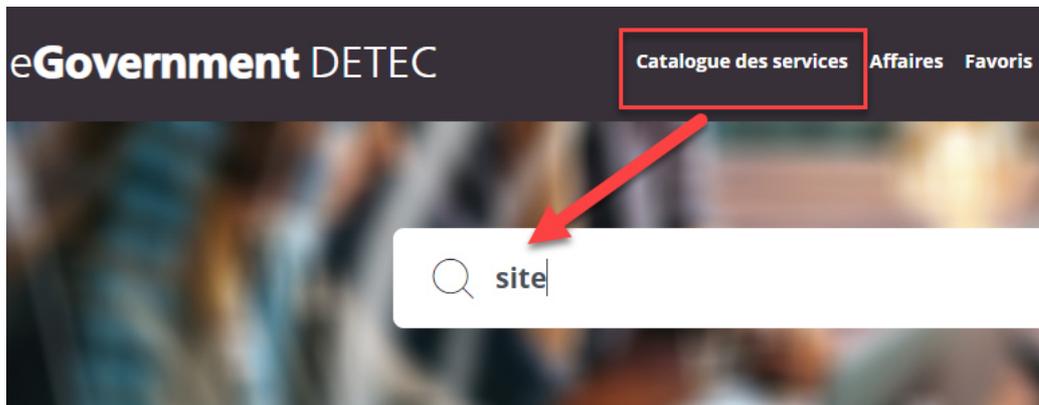


4 Modifier le site

Un site ne peut être modifié que s'il a fait l'objet d'une demande qui a ensuite été approuvée. Les numéros d'identification et, partant, les sites ont été transférés depuis la plateforme veva online et peuvent eux aussi être modifiés.

4.1 Accéder au service

Pour accéder au service, rendez-vous dans le catalogue des services et entrez le mot-clé « site » dans la barre de recherche.



Tous les services relatifs à ce sujet s'affichent dans les résultats.

Lancez le service « Modifier le site ».

Le canton responsable doit approuver toutes les modifications.

Important : nous vous recommandons de lire les informations détaillées avant de lancer le service.

4.2 Modifier le site

1. Sélectionnez l'organisation et le site. Allez sur la page suivante pour démarrer toute modification.
2. Dans la partie supérieure du formulaire, vous pouvez modifier et/ou compléter les données générales.
3. Dans la partie inférieure du formulaire figurent les codes de déchets sélectionnés qui ont déjà été approuvés. Pour les modifier, rendez-vous au point 3.4.
4. Une fois que vous avez effectué toutes les modifications, allez sur la page suivante et finalisez le formulaire. Le canton responsable vérifiera les modifications et vous informera de sa décision.

Les données saisies peuvent être mises à jour après avoir été approuvées ou rejetées via le service « Modifier le site ».

5. Nous vous recommandons d'expliquer dans le champ correspondant quelles modifications ont été apportées, afin de permettre un traitement plus rapide par le canton responsable.